



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Plan Ministériel Administration Etat exemplaire

Bilan au 31 décembre 2015

Secrétariat général

Service de l'action administrative et des moyens

Sous-direction de la logistique de l'administration centrale

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - Économie d'énergie.....	8
II - Mobilité durable.....	18
III - Économie de ressources et réduction des déchets.....	26
IV - Préservation de la biodiversité.....	34
V – La responsabilité sociale de l'Etat.....	38

ANNEXES

INTRODUCTION

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduit une politique en matière de développement durable qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD).

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD)

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 a été adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015. Elle succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable.

Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020. Ce nouveau modèle repose sur des leviers existants à amplifier et des opportunités à développer

La SNTEDD 2015-2020 vise le **développement d'une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée** tout en poursuivant un **objectif de justice et d'équité sociale**. Elle a été élaborée en concertation avec les représentants des élus nationaux et locaux, des employeurs, des salariés et de la société civile. En proposant une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, la SNTEDD permet de structurer les projets de développement durable autour de **choix stratégiques** et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus.

Les **trois piliers du développement durable** sont concernés :

- économique
- environnemental
- social.

Des défis en cohérence avec les engagements de la France

La SNTEDD durable s'articule autour de **neuf défis cohérents avec les engagements internationaux et européens** de la France, notamment :

- le défi n°2 relatif à la société de la connaissance (éducation, formation, recherche et développement)
- le défi n°4 consacré au changement climatique et aux énergies : la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être recherchée, notamment par l'exemplarité des acteurs publics
- le défi n°8 relatif à la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale (poursuite de la lutte contre toutes les exclusions, notamment celles liées à l'insuffisance d'éducation et de formation ou au handicap)

La mise en œuvre de **la SNTEDD au plan ministériel** comporte un **volet relatif à l'exemplarité de l'État** dans le fonctionnement de ses services et un **volet pédagogique** par l'éducation au développement durable.

L'administration exemplaire

La démarche de « l'Etat exemplaire » a été lancée par une circulaire Premier ministre du 3 décembre 2008 : elle vise à intégrer les objectifs de développement durable dans le fonctionnement des administrations, en ciblant des axes prioritaires (efficacité énergétique des bâtiments, achat public « responsable », modes de transports...) au moyen de plans d'action (objectifs/indicateurs) et de comptes rendus annuels.

Depuis 2008, le ministère a développé progressivement un pilotage et une animation de la politique de « l'Etat exemplaire » un maillage territorial fin avec un réseau de référents dits de « correspondants Etat exemplaire » au sein de chaque académie.

Dans ce cadre, un dispositif de bonus – malus assorti à la réalisation d'indicateurs interministériels concernant l'administration centrale et / ou les services déconcentrés a fonctionné jusqu'en 2012. Le secrétariat général a assuré durant cette période le reporting des données et l'établissement d'un bilan auprès du ministère de l'écologie chaque année.

Ce sont ainsi deux plans d'actions qui ont été mis en œuvre au niveau de l'administration centrale et déclinés au sein de chaque académie (rectorat et DSDEN).

Depuis 2015, le dispositif a été renouvelé avec la circulaire Premier ministre du 17 février 2015 qui fixe les éléments de cadrage généraux du nouveau dispositif « Administration exemplaire » pour la période 2015-2020 ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs interministériels complété par des indicateurs ministériels propres relevant de l'administration centrale et/ou des services déconcentrés. Le périmètre d'application de la circulaire est étendu aux opérateurs de l'Etat (de plus de 250 agents).

Ce nouveau dispositif vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'Etat et de ses opérateurs, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

Il constitue un élément de la feuille de route de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable (SNTEDD).

Le plan ministériel d'action administration exemplaire (PMAE)

Le plan ministériel d'action administration exemplaire (PMAE) bâti pour la période 2015-2020 s'inscrit dans la continuité des actions mises en place et développées depuis 2008, ciblant de manière prioritaire les 4 enjeux de la circulaire du Premier ministre, à savoir :

- 1- Economies d'énergie
- 2- Mobilité durable
- 3- Economies de ressources et réduction des déchets
- 4- Préservation de la biodiversité

Les aspects sociaux et sociétaux seront traités dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée dans les bilans sociaux.

Ce PMAE est **décliné dans les services centraux et dans chaque académie**. Cet engagement de l'administration du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'inscrit en pleine cohérence avec les enjeux et défis auxquels doivent répondre les sociétés au 21^{ème} siècle.

Les établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents sous tutelle du ministère devront également à compter de 2016 élaborer leur propre plan en transposant les grands axes du PMAE.

Les opérateurs (établissements de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche) développent des activités spécifiques à leur cœur de mission qu'il est souvent difficile de distinguer des activités de support visées principalement par le PMAE.

Pour ces établissements « atypiques », les services du MENESR ont tout d'abord privilégié la mise en place et le partage d'outils dédiés (Référentiel technique et outil d'aide à la décision – RT/OAD) relatives au parc immobilier. Les établissements universitaires en ont été munis en 2016. Les opérateurs de recherche devraient pouvoir en disposer en 2017. Il conviendra ensuite d'amener progressivement au renseignement de ces outils par des établissements dont les services support sont très contraints. Le renouvellement des Schémas pluriannuels de stratégie immobilière en lien avec la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) devrait permettre une appropriation des outils sous deux à trois ans.

Pour accélérer cette appropriation, le MENESR aura recours à des actions incitatives. Dans un premier temps, il poursuivra son soutien au « Plan vert », référentiel d'auto-évaluation élaboré par la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Ecoles, pouvant conduire à une labellisation des campus universitaires. D'ailleurs, le MENESR a participé, à la demande des Conférences, à la mise à jour du référentiel en 2015 et à la première session de labellisation.

Le ministère se rapprochera en outre de la Caisse des dépôts et consignation et du ministère en charge de l'écologie pour concevoir des modalités de financement de la rénovation des campus universitaires ou les ouvrir à des financements existants (Fonds français pour la transition écologique). Il procédera de même avec les opérateurs de recherche. Dans un premier temps, l'extension du référentiel « Plan vert » à ces opérateurs sera étudiée.

Enfin, considérant que le support ne traite que d'aspects marginaux de l'activité de ces établissements, l'inscription des objectifs du développement durable dans leurs documents de prospective ou dans leurs contrats pluriannuels sera encouragée et recensée.

Des indicateurs de performance pour évaluer le plan ministériel administration exemplaire

Un socle de dix indicateurs interministériels Etat exemplaire a été retenu pour évaluer le PMAE. Ces indicateurs pourront être complétés au niveau du ministère et /ou de chaque structure autonome par des indicateurs propres définis selon les spécificités de chaque entité et son degré de maturité. Ainsi, pour le ministère, deux indicateurs relatifs à la responsabilité sociale de l'Etat complètent le dispositif. D'autres indicateurs pour les opérateurs de l'Etat pourront compléter le socle.

Les 10 indicateurs socles et les 2 indicateurs ministériels.

0. Procédure	1. Assurer le suivi du plan d'action interministériel d'administration exemplaire (indicateur calculé par le CGDD)
1 Économie d'énergie	2. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser
	3. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments
2- Mobilité durable	4. Acheter ou utiliser des véhicules propres
	5. Développer l'éco-conduite
3-. Économie de ressources et réduction des déchets	6. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage
	7. Politique de maîtrise de la consommation de papier
	8. Optimiser les consommations d'eau
5. Préservation de la biodiversité	9. Développer l'alimentation biologique
	10 Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis
6. Responsabilité sociale de l'État	11. Disposition sociale dans les marchés publics
	12. Clause Jeunes décrochés

Le présent document dresse le bilan au 31 décembre 2015 de l'avancement du PMAE 2015-2020.

Le bilan 2015 est établi selon une méthode de consolidation des données par fichiers Excel et des outils très hétérogènes ce qui rend complexe la consolidation des données pour l'établissement du bilan du PMAE au niveau du ministère.

Afin de proposer un dispositif efficace de stockage et de mise à jour des données du parc, France Domaine a développé un outil informatique partagé au niveau interministériel, le référentiel technique (RT), destiné à centraliser l'ensemble des données immobilières jusqu'alors présentes dans des outils hétérogènes.

A compter du bilan au 31 décembre 2016, le déploiement du nouvel outil interministériel de collecte des données immobilières, le référentiel technique qui a été déployé tout au long de l'année 2016 au sein du ministère (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs) contribuera aux données de synthèse du bilan du PMAE (données énergétiques et de consommation d'eau, données liées au tri sélectif).

I. Économie d'énergie

- Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser
- Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

2. Économie d'énergie	<u>2.1. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser</u>	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 (*)	Nombre de bilan GES réalisé (périmètre à préciser)
		<i>Indicateur exprimé en % (numérateur et dénominateur en nombre de bilans)</i>	Nombre de bilan GES affichant une baisse des émissions sur les périmètres 1 et 2
	<u>2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments</u>	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments occupés par les services	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments occupés par les services
		<i>Indicateur en kilowatt-heure</i>	<i>Indicateur en kilowatt-heure au titre de toutes les énergies (électricité, chauffage ...)</i>
		Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ²	Nombre de m ² en SHON
		<i>Indicateur en kilowatt-heure / m²</i>	Indicateur en kWh/m ²

La maîtrise des consommations énergétiques constitue depuis plusieurs années un enjeu majeur au niveau économique et environnemental pour l'ensemble du ministère.

D'ores et déjà, tant les audits énergétiques que les actions visant à rationaliser l'occupation des surfaces ont porté leurs fruits. Chaque opération de rationalisation des surfaces intègre cette préoccupation d'amélioration de la performance énergétique.

Ce sont donc à travers les 3 leviers d'économie d'énergie traditionnellement distingués dans les bâtiments que portent les efforts au niveau de chaque structure responsable immobilière :

- 1) Les travaux : rénover le bâti et les installations techniques,
- 2) La maintenance : mieux contrôler son exploitation technique,
- 3) Les usages : engager un usage vertueux du bâtiment avec ses utilisateurs!

L'outil de suivi des fluides mis en place en 2010 dans le cadre du marché interministériel permettait de mesurer et d'analyser les consommations de fluides en vue d'apporter les correctifs nécessaires (équipements, travaux) pour une meilleure maîtrise des ressources naturelles et énergétiques. Ce dispositif technique avait pour objectif de contribuer à la

réduction des dépenses en eau et énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, dans les services centraux comme dans les services déconcentrés.

Déployé à l'ensemble des services académiques et à l'administration centrale (soit 865 bâtiments recensés) et alimenté régulièrement grâce au réseau des 40 correspondants académiques formés à l'outil, l'outil a fonctionné jusqu'en juillet 2014, date de fin du marché interministériel. Depuis lors, les suivis se font de manière locale et ne permettent pas une consolidation fiable des données compte tenu de leur nombre.

Piloté par la Direction des Achats de l'Etat (DAE), le renouvellement de l'appel d'offre interministériel de l'OSF est en cours. Ministères et opérateurs pourront y recourir.

Par ailleurs, le « Référentiel technique », nouvel outil développé par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) recense l'ensemble des consommations en fluides des bâtiments des administrations.

Les indicateurs de consommation prévus au PMAE seront renseignés à partir de 2017 (bilan au 31 décembre 2016) à partir du référentiel technique qui a été déployé progressivement en 2016 sur l'ensemble du ministère (administration centrale, services déconcentrés et opérateurs) et de l'OSF si celui-ci est disponible.

Par défaut, le périmètre sera réduit à l'administration centrale dans la continuité des indicateurs liés au bonus-malus du précédent plan.

ADMINISTRATION CENTRALE

En 2015, la facture énergétique pour l'administration centrale – stable entre 2014 et 2015 - s'élève encore à 1,9 M€ pour 17 282 MWh consommés toutes énergies confondues (chauffage, électricité) mais **en diminution de plus de 5%** (hors pondération climatique) depuis 2014 (18 274 MWh) grâce à l'ensemble des efforts réalisés. Cela représente pour l'administration centrale (131 201 m² de SHON) : 13,17 kWh / m² en 2015 contre 13,93 kWh/m² en 2014.

Aussi, la sous-direction de la logistique a mis en œuvre un plan d'actions en matière de développement durable afin d'intégrer systématiquement cette préoccupation dans tous ses marchés et travaux de maintenance (marché de chauffage avec intéressement, critères sociaux et environnementaux...) et ses opérations de travaux (remplacement des châssis de fenêtres du 110 Grenelle et projet en cours de reconstruction de la façade du Bâtiment Langevin notamment).

Economies d'énergie : LES USAGES.

Cube 2020 - Concours Usage et Bâtiments Efficaces (**action labellisée COP 21 en 2015**)



Le concours national CUBE 2020 (Concours Usage et Bâtiments Efficaces) axé sur les économies d'énergie vise avant tout à promouvoir les bonnes pratiques et les éco-gestes, considérant qu'avant de faire des travaux importants il y a des gisements d'économies d'énergie au niveau des usages.

En effet, trois leviers sont traditionnellement identifiés pour réaliser des économies d'énergie : 1) Rénover le bâti et les installations techniques, 2) Mieux contrôler son exploitation technique, 3) Engager un usage vertueux du bâtiment avec ses utilisateurs.

Après la participation en 2014 de 5 bâtiments de l'administration centrale (l'ESEN, Kerquessaud, Dutot, 107 Grenelle, Descartes) récompensés d'un Cube d'argent et d'un Cube de bronze lors de la première édition du concours CUBE 2020, 2015 a permis de poursuivre la dynamique initiée sur les différents sites.

En 2015, au regard de cette expérience positive, le bâtiment de Carré Suffren a participé à la seconde édition du concours CUBE2020 qui s'est déroulé du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, soit sur une année de chauffe. Le bâtiment grâce à la mobilisation conjointe de l'ensemble des locataires, du propriétaire et du facility manager a obtenu un CUBE d'argent en réalisant 18,5% d'économie.

Extrait du dossier de presse du 11 octobre 2016.

18,5% d'économie

CUBE D'ARGENT DE LA CATEGORIE « BATIMENTS CERTIFIES » : FONCIERE DES REGIONS, Carré Suffren Témoignage de Jean-Eric Fournier, Directeur du développement durable

Foncière des Régions s'est fixé une politique environnementale ambitieuse ; en matière de réduction de consommation d'énergie, notre objectif de baisse est de -40% entre 2008 et 2020 (-28% déjà réalisé à fin 2015). Carré Suffren s'inscrit dans cette dynamique volontariste avec des résultats en constante progression depuis cinq ans. « Une dynamique partagée avec les locataires et les exploitants. » Carré Suffren est un immeuble de bureaux emblématique de 25.000m² aux pieds de la Tour Eiffel. Il a obtenu la certification HQE Exploitation dès 2011. Cette démarche active s'est traduite par une amélioration constante des performances énergétiques et environnementales de l'immeuble. Cette dynamique, partagée avec les locataires et les exploitants, est coordonnée par Foncière des Régions. L'engagement dans le dispositif Cube 2020 s'inscrit dans cette démarche, avec le plein soutien du FM, Engie Cofely, et de nos locataires, **notamment le Ministère de l'Education Nationale, très mobilisé**. La baisse de consommation d'énergie calculée par l'IFPEB, - 18,5% en un an de concours, est le fruit d'une optimisation du pilotage de l'immeuble et également de la réalisation de travaux (pose de compteurs supplémentaires sur la GTB, d'horloges sur les éclairages, de stations cellules ensoleillement, en 2016/2017 les salles de réunions seront équipées de LED, etc.). En outre, ces actions doivent être complétées par l'adhésion des occupants. A cet égard, Cube 2020 est un accélérateur pour la sensibilisation des utilisateurs, en offrant des outils de communication (affichages...) qui incitent aux éco-gestes. Pour notre première participation, nous sommes très satisfaits des résultats obtenus au Challenge Cube 2020. Notre volonté est de poursuivre et accroître nos actions en matière de réduction des consommations d'énergie, tant à Carré Suffren, que dans nos autres immeubles. L'optimisation des performances énergétiques constitue un levier de maîtrise des charges d'exploitation et d'attractivité des immeubles.

Pourquoi recommanderiez-vous CUBE 2020 ?

Le succès de tous passe par l'implication de chacun. CUBE 2020 est un challenge permettant de valoriser et fédérer des actions conduites par les différents acteurs d'un même immeuble.

En 2015, on notera que les bâtiments d'enseignement comme l'Université de RENNES I ou l'IUT de Ville d'Avray ont pu rattacher leur participation au concours à des travaux étudiants sur l'efficacité énergétique et sur son management

- ✓ Des formations et conférences : afin d'accompagner et poursuivre la dynamique du concours, des formations sont proposées et inscrites au PAFAC (annexe 2).
- ✓ Renouvellement de la certification HQE exploitation des parties communes de l'immeuble du Carré Suffren et amélioration du niveau de certification.

Economies d'énergie : MAINTENANCE - EXPLOITATION

Depuis 2008, l'ensemble des bâtiments d'administration centrale ont progressivement (lors de renouvellement de marchés) souscrit des contrats de maintenance prévoyant une clause d'intéressement et mis en place des plans de déploiement d'installation de détecteurs de présence dans les circulations et de systématisation de l'emploi des ampoules à basse tension dans tous les locaux.

Des considérations d'économie d'énergie sont systématiquement prises en compte lors de la réalisation de travaux d'entretien.

En 2015, cette politique a été poursuivie donnant ainsi des résultats intéressants comme en atteste les économies générées par l'installation progressive de leds et ampoules très basse tension sur les différents sites lors du relampage. En effet, cela permet à la fois des **économies d'énergie directes et des économies indirectes** sur les contrats de maintenance électriques grâce à l'allongement de la durée de vie des ampoules.

Par ailleurs, on notera la poursuite de **l'optimisation des contrats électriques** (gros et petits sites) et de **gaz naturel** dans le cadre des marchés nationaux d'électricité et de gaz naturel pilotés par la Direction des achats de l'Etat (DAE).

Economies d'énergie : LES TRAVAUX.

2015 a été une année principalement dédiée aux études de maîtrise d'œuvre et d'appels d'offres concernant l'ensemble des opérations de travaux qui toucheront le pôle du 110 rue de Grenelle à compter de 2015, le site de l'enseignement supérieur et de la recherche (Descartes) et de l'ESENESR :

- ✓ La restauration et rénovation thermiques des **façades sur cours intérieures** du 110 Grenelle à compter de mi-2016 ;

- ✓ Le remplacement des **châssis de fenêtres sur jardin de l'Hôtel de Rochechouart (classé) en 2015-2016 ;**
- ✓ **Remplacement de la verrière de la bibliothèque par une verrière athermique avec film anti-UV en 2015-2016 ;**
- ✓ Réfection de la **façade sud du bâtiment Langevin (opération en RT2012) à compter de 2017 pour 17 mois ;**
- ✓ Le **remplacement des groupes froid** du site Descartes, afin de rationaliser les installations et de les rendre conformes aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre – démarrage des travaux fin 2016 pour 6 mois.
- ✓ Le **remplacement des châssis de fenêtres et du système de chauffage** vétuste du bâtiment Foch est programmé à compter de 2018.
- ✓ **Déconstruction –reconstruction des brise-soleil** du bâtiment de l'école supérieur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) à Chasseneuil du Poitou.

Economies d'énergie : LES OPERATIONS DE RATIONALISATION DES SURFACES

Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, en 2011, deux nouveaux sites (le premier, Carré Suffren, entièrement rénové, classé A en énergie et classé B en émission de CO₂ ; le second, Kerquessaud, neuf est classé B en énergie) ont été pris à bail, permettant la libération de plusieurs implantations vétustes et peu performantes.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2015-2019 fixe de nouveaux objectifs en termes de rationalisation, densification et d'amélioration des performances énergétiques.

Ainsi, tout au long de l'année 2015, un travail important a été conduit en collaboration étroite avec la DIE concernant le SPSI de l'administration centrale dont le principal enjeu porte sur le site de l'Enseignement supérieur et de la recherche (Descartes) et impliquera pour les 5 années à venir d'importants travaux de mise aux normes et en sécurité, de mise en accessibilité et l'amélioration des performances thermiques des bâtiments.

Services déconcentrés.

Depuis 2008, la maîtrise énergétique est une préoccupation qui est déclinée dans l'ensemble des services et fait également l'objet de plans d'actions locaux.

Economies d'énergie : LES USAGES.

Depuis 2008, afin d'accompagner la mise en place des plans d'actions administration exemplaire, les services académiques ont développé des actions de sensibilisation et de formation des occupants.

A titre d'exemple, en 2015, on citera la participation régulière aux événements nationaux et européens tels que la semaine européenne du développement durable ou bien encore la préparation à la COP 21 (Académie de Paris notamment qui a utilisé tous les supports médias à cette occasion : exposition, intranet, réseaux sociaux).

En matière de formation, la plupart des académies ont intégré des modules relatifs au développement durable dans leur plan de formation (Rennes, ...).

Economies d'énergie : MAINTENANCE - EXPLOITATION

En matière d'exploitation, les principaux types d'actions sont les suivants :

- ✓ **Remplacement progressif des ampoules incandescentes par des ampoules basse consommation** dans l'ensemble des locaux associé dans la majorité des cas à l'installation de détecteurs de présence dans des zones communes. En 2015, dans le cadre des travaux de restructuration, le rectorat de Besançon sera ainsi équipé de leds avec détection automatique.
- ✓ **Mise en place de dispositifs de GTB, gestion technique du bâtiment – GTC**, gestion technique centralisée (Paris, Rennes,...)
- ✓ Adhésion aux **marchés de maintenance** des installations de CVC (chauffage, ventilation, climatisation) comportant une clause de performance énergétique (Rennes par exemple) ;
- ✓ Actions ponctuelles et ciblées de programmation horaires pour les sites ne disposant pas de GTB ou GTC tels que l'arrêt commandé par la direction informatique des ordinateurs individuels de bureau à 20h et reprise à 7h00 servant pour les mises à jour mais permettant une baisse de la consommation d'énergie (Corse).
- ✓ Renégociation des contrats d'électricité adaptés aux consommations et puissances

L'objectif est de généraliser l'ensemble de ces actions dont le retour sur investissement est rapide compte tenu des économies d'énergies obtenues (exemple, le rectorat de Paris a diminué de 22,3% ses consommations de vapeur chauffage grâce à la GTB).

Economies d'énergie : LES TRAVAUX.

Issus des audits et diagnostic thermique, de nombreuses opérations de travaux ont été réalisées et sont programmées. Il s'agit principalement de travaux d'isolation et de remplacement d'installation de chauffage afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Dans un certain nombre de cas, à développer, ces travaux ont en outre permis d'obtenir des certificats d'économie d'énergie (CEE).

On citera notamment :

- ✓ A Rouen, **le remplacement des 550 fenêtres** du rectorat par des fenêtres à double vitrage

- ✓ **Sur le site du rectorat Saint Etienne à Orléans – Tours, le ravalement et le remplacement des menuiseries extérieures.**
- ✓ Au rectorat de Besançon, dans le cadre des travaux de restructuration, **l'isolation des bâtiments, le changement des menuiseries extérieures et intérieures.**
- ✓ L'installation d'une **nouvelle chaudière** mise en service en octobre 2015 pour la DSDEN de l'Oise.
- ✓ L'opération de **rénovation de la façade et remplacement de l'ensemble des châssis** de fenêtres du bâtiment principal du SIEC qui s'achèvera été 2016.
- ✓ Travaux de raccordement de chauffage du bâtiment du SIEC au réseau de **géothermie** de la ville induisant un abandon du gaz naturel avec une cible de rentabilité de l'investissement de deux ans et demi.

Economies d'énergie : LES OPERATIONS DE RATIONALISATION DES SURFACES

Dans le cadre des **schémas pluriannuels de stratégie immobilière**, plusieurs projets sont en cours avec notamment :

- ✓ Construction et déménagement du rectorat de **Paris** dans l'immeuble du Visalto, certifié HQE (niveau très performant) mi-2016.
- ✓ Densification d'un bâtiment aux normes en matière d'isolation thermique dans la cité administrative Rue d'Antrain à **Rennes** visant à libérer à l'automne 2016 un bâtiment vétuste dans le centre -Ville de Rennes.
- ✓ Projet de déménagement du rectorat de **Nancy** dont les locaux sont également vétustes.

OPERATEURS DE L'ETAT

La facture énergétique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche représente un poste de dépenses très important. Les actions en vue de maîtriser les consommations énergétiques se multiplient et sont au cœur des préoccupations et stratégies de nombreux opérateurs. Des recrutements d'économistes de flux (ou des postes avec comme fonction principale de suivre les questions énergétiques) ont été opérés et se poursuivent, depuis 2009. Afin d'accompagner cette dynamique et ces agents, la sous-direction de l'immobilier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a constitué un réseau avec des partenaires institutionnels¹ de personnes en charge des sujets énergétiques, et organise des journées de conférences et d'échanges de bonnes pratiques autour de ces sujets.

D'autres actions ont été ou sont conduites par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche:

- Optimisation des contrats de fournitures énergétiques ;
- Mutualisation des achats d'énergies ;

¹ La CPU, l'Amue, la CDC, et deux associations professionnelles : ARTIES et CIRSES.

- Réalisation d'équipements de production énergétique ;
- Mise en place de contrats de performance énergétique ;
- Valorisation des certificats d'économies d'énergie ;
- Déploiement d'outils tels que GTB, GTC, GMAO....

Certaines universités ont commencé à mettre en place un système de management de l'énergie à l'échelle de leurs parcs immobiliers, ou d'un site. Cette démarche consiste à suivre finement ses consommations énergétiques, en se dotant notamment d'outils de mesure, et à identifier une stratégie et un plan d'actions de performance énergétique. Même si tous les établissements engagés dans cette démarche ne sont pas certifiés par la norme ISO 50001 (hormis l'université de Haute-Alsace certifiée en 2014), ils structurent et partagent la démarche, l'animent et veillent à la bonne réalisation de celle-ci, en respectant la méthodologie d'amélioration continue.

Hormis cette démarche avancée, de nombreux établissements disposent d'un schéma directeur énergie (différents vocables existent, comme « plan d'action énergie », ou alors la question énergétique est un des volets du schéma directeur immobilier).

Economies d'énergie : LES USAGES.

Chaque année est organisé au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le Tour de France Agir Ensemble piloté par l'Association des Villes Universitaires de France, qui a pour but de sensibiliser l'ensemble des usagers de ces établissements sur l'impact environnemental des pratiques quotidiennes et l'importance d'adopter des gestes écoresponsables. En 2015, une opération nationale d'envergure s'est tenue dans 60 campus de novembre à décembre, conduisant, en écho à la COP 21, à la mise en place d'ateliers spécifiques liés au climat, autour des gestes professionnels, de l'alimentation, et du tri.

Par ailleurs, les opérateurs, du fait de leur implication dans la COP 21, ont organisé diverses manifestations de grande ampleur, notamment sur le thème de la sensibilisation aux changements climatiques, parfois en partenariat avec des collectivités locales, des associations, et/ou d'autres partenaires institutionnels. Ces engagements ont pris la forme de séminaires/colloques en recherche, de portes ouvertes de sites démonstrateurs, de retours d'expériences sur des projets menés,...

Economies d'énergie : MAINTENANCE - EXPLOITATION

Les opérateurs sous tutelle du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche veillent à intégrer une démarche d'optimisation énergétique dans leurs opérations d'exploitation-maintenance, leurs contrats et leurs achats.

En septembre 2015, le MENESR a lancé, en partenariat avec la CDC, à titre expérimental, un dispositif de financement innovant en faveur de la transition énergétique, l'intracring.

Le dispositif d'intracting consiste en la création, au sein d'un établissement, d'un « fonds interne » dédié au financement d'actions de performance énergétique de son patrimoine, abondé à parité par l'établissement et la CDC.

Le champ du dispositif d'intracting couvre un programme de travaux et d'actions (avec un temps de retour sur investissement « court », 10 ans au plus) devant permettre de réaliser des économies de consommations de fluides et d'énergie. Ces économies d'énergie sont affectées en premier lieu au remboursement de l'avance - Intracting consentie par la CDC et, en second lieu, à la reconstitution de initial apporté par l'opérateur. Après reconstitution de celui-ci, les économies d'énergie pourront permettre de financer la réalisation de nouveaux travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier.

Quelques exemples d'actions pouvant être mis en œuvre dans le cadre du dispositif d'Intracting :

- Régulation des équipements de chaleur
- Pose de têtes thermostatiques sur les radiateurs
- Installation de CTA double flux avec récupération d'énergie
- Pose d'horloge sur les systèmes d'extractions
- Régulation des équipements électriques
- Remplacement des appareils d'éclairage...

Le premier établissement engagé dans le dispositif a été l'université de Reims Champagne Ardennes en décembre 2015.

Les travaux menés par la DAE, dans le cadre du projet de déploiement d'un marché national de Système de Management de l'Energie et d'un outil de suivi des fluides, a conduit à la participation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le groupe de travail. En effet, de nombreux établissements sont intéressés par cette offre.

Economies d'énergie : LES TRAVAUX.

La circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de plan Etat-Région pour la période 2015-2020, rappelle que les projets financés par l'Etat doivent introduire des critères d'«éco-conditionnalité (...) pour s'inscrire dans l'objectif de transition écologique ». Il s'agissait d'en faire des éléments d'appréciation de la participation de l'Etat aux financements des projets.

Deux niveaux de critères étaient fixés :

Un premier niveau relatif à l'éligibilité : des critères nationaux étaient utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CPER, avec possibilité d'exclure celui-ci s'il ne répondait pas aux critères.

Un second niveau relatif à la classification/dosage : il s'agissait de sélectionner les meilleurs projets selon l'angle écologique ou de développement durable, et ainsi de majorer ou minorer le taux d'aide selon les performances attendues du projet.

Voici les principaux enjeux retenus :

			Eligibilité/exclusion	Classification/dosage
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)
<p>Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels</p> <p>Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable</p>	<p>Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique</p> <p>Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques</p> <p>Renforcer la compacité et la qualité urbaine</p> <p>Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources</p>	<p>Création de logements étudiants</p> <p>Réhabilitation et aménagement des campus</p> <p>Connexion des campus au numérique</p>	<p>Recherche d'une amélioration significative des performances énergétique et thermique supérieures à la réglementation applicable</p> <p>et</p> <p>Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces</p>	<p>Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition/reconstruction sans création de surface complémentaire</p> <p>Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs</p> <p>Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables</p> <p>Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements</p> <p>Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...)</p> <p>Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux</p> <p>Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments</p> <p>Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques</p> <p>Chantier éco responsable</p> <p>Réflexion sur l'adaptation au changement climatique incluse dans le projet</p>

Conformément aux orientations définies par le MENESR, les projets retenus dans le cadre des CPER visent principalement la réhabilitation des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche incluant leur mise aux normes thermiques en vigueur, dans une démarche d'optimisation des espaces, et de diminution des consommations énergétiques.

Economies d'énergie : LES OPERATIONS DE RATIONALISATION DES SURFACES

Comme indiqué au point précédent, les opérations financées dans le cadre des CPER ont conduit à des opérations de rationalisation des surfaces, qui auront de facto, un impact sur les consommations énergétiques des bâtiments.

Par ailleurs, le MENESR encourage les établissements à libérer les biens coûteux en exploitation-maintenance et à les remettre à l'administration des Domaines en vue de leur cession. Pour soutenir les établissements dans leur démarche, le ministère met à leur disposition la fraction des produits de cession dont il bénéficie afin de leur permettre de financer des travaux sur leur patrimoine domanial.

II - Mobilité durable

- Acheter ou utiliser des véhicules propres
- Développer l'éco-conduite

<u>3.1. Acheter ou utiliser des véhicules propres</u>	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	36% (18 véhicules hybrides ou électriques sur les 50 véhicules achetés)
	Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de véhicules)	
	Dans l'attente du décret d'application de la loi TECV (prévu pour fin 2015) relatif aux motorisations thermiques, le taux de rejet maximum est 90 g de CO2/km maxi en diesel, 120 g de CO2/km en essence.	Données de l'indicateur calculées dans le cadre de la transmission des données liées à la rationalisation du parc automobile
	Sont non comptabilisés dans cet indicateur, les véhicules utilisés pour les missions opérationnelles, notamment ceux de la défense nationale, de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation des réseaux d'infrastructures et à la sécurité des transports terrestres et maritimes	
	L'indicateur ne vise que les véhicules ayant un PTAC < à 3,5 t.	
	Sous-indicateur : Proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.	
<u>3.2. Développer l'éco-conduite</u>	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite	100% des chauffeurs professionnels du parc Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite

La mutualisation et l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et des opérateurs.

Début 2010, le parc automobile de l'État comptait près de 150 000 véhicules, dont environ 80 000 véhicules particuliers et utilitaires. Avec un coût annuel global de 700 M€, la gestion de ce parc constitue un véritable enjeu, tant en termes de maîtrise des dépenses publiques que d'exemplarité.

Différentes mesures de rationalisation ont fait l'objet d'une circulaire, le 2 juillet 2010, Pour accompagner et faciliter la réalisation de ces mesures, et en rendre compte, une mission interministérielle a été créée et positionnée au sein du Service des achats de l'État.

La circulaire du Premier ministre du 2 Juillet 2010 fixait **5 objectifs principaux** à atteindre pour 2013 :

- réduire de 10.000 véhicules le parc par élimination les voitures particulières âgées de plus de 7 ans ;
- optimiser l'encadrement de l'attribution des véhicules de fonction et de l'utilisation des véhicules de service ;
- généraliser l'externalisation de la gestion de flotte (entretien, réparations et maintenance des véhicules) ;
- un recours obligatoire aux services de l'UGAP pour l'achat des véhicules, et un respect du seuil du « bonus écologique » pour toute nouvelle acquisition,

En 2012, un nouvel objectif a également été fixé aux services de l'État et aux opérateurs dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile présenté le 25 juillet 2012. Il prévoit que 25% des achats de véhicules seront désormais hybrides ou électriques et que tout véhicule à usage urbain sera électrique. Par une circulaire du 3 décembre 2012, le Premier ministre a fixé les conditions permettant de faciliter la réalisation de ces objectifs.

En 2015, de nouveaux objectifs, plus ambitieux, ont été fixés par la circulaire n°5767/SG du Premier Ministre en date du 16 février 2015, relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et des opérateurs.

La gestion du parc automobile de l'Etat doit ainsi refléter l'exemplarité de l'Etat tant en matière environnementale, qu'en termes de bonne gestion des deniers publics.

La circulaire définit de nouvelles mesures et obligations à mettre en œuvre dès 2015, précisant que ces objectifs seront évalués pour chaque périmètre ministériel par un comité de suivi semestriel piloté par la MIPA.

Le parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs compte environ 65 000 véhicules légers (hors véhicules opérationnels), pour un coût annuel global de l'ordre de 600 millions d'euros.

Les 10 axes qui suivent définissent le cadre d'une politique de gestion mutualisée des véhicules, visant à réaliser un minimum de 150 M€ d'économie :

- 1- Les modalités d'acquisition et la standardisation des véhicules (recours obligatoire à l'UGAP, interdiction de la LDD sauf exceptions, plafonnement du prix d'achat)
- 2- L'externalisation de la gestion de flotte (obligation de recourir au prestataire de gestion de flotte de l'UGAP)

- 3- Le retrait du parc des véhicules particuliers les plus anciens (véhicules de plus de 7 ans ou de plus de 120 000km)
- 4- Les véhicules de fonction (actualisation du cadre de référence en vigueur depuis 2010 et fiscalisation de l'avantage en nature)
- 5- L'évolution des motorisations et l'introduction de véhicules propres
- 6- La gestion mutualisée des véhicules
- 7- La maîtrise des dépenses de carburant
- 8- L'assurance des véhicules et la maîtrise des dépenses de sinistralité (recours obligatoire au marché d'assurance de l'UGAP à compter de 2016)
- 9- Le pilotage budgétaire des dépenses liées au parc automobile
- 10- La structuration et le renforcement d'un réseau de compétences dédiées à la gestion d'un parc automobile

Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les véhicules opérationnels, dont ceux de la police et de la gendarmerie, ainsi que les catégories de véhicules spécialisés qui seront identifiées par les ministères concernés en relation avec le service des achats de l'Etat

Dans ce cadre, le ministère s'est doté en 2015 d'un plan de gestion du parc automobile des services centraux et déconcentrés pour la période 2015-2017.

Ce plan marque l'engagement du ministère dans la rationalisation et la recherche d'exemplarité dans la gestion de son parc automobile : diminution du volume, respect des segmentations et introduction massive des motorisations hybrides et électriques. Chaque service s'est ainsi vu attribuer pour fin 2017 une cible maximum de nombre de véhicules ainsi qu'une trajectoire ventes/acquisitions. Par ailleurs, le ministère veillera à renforcer sa connaissance en temps réel de l'état de son parc : en attendant la création en 2017 d'un outil de gestion de flotte interministériel, l'ensemble des restitutions disponibles auprès de nos différents fournisseurs seront exploitées, en collaboration avec la MIPA.

Parallèlement, les documents régissant l'utilisation des véhicules seront mis à jour afin de constituer un règlement ministériel unifié.

Mobilité durable à l'administration centrale

L'administration centrale a engagé depuis plusieurs années une politique visant à réduire sa flotte de véhicules et leur consommation de carburant, acheter des véhicules propres, rationaliser et limiter les déplacements en favorisant les solutions alternatives.

Depuis 2012, plusieurs actions ont visé à développer l'éco-conduite et à privilégier les déplacements doux et les modes alternatifs à la voiture en solo:

- ✓ Développement de l'usage des 10 vélos à assistance électrique à la disposition de tous les personnels : en 2015, ce sont 281 réservations effectuées et 3 850 km parcourus.
- ✓ Création d'un nouveau parc de stationnement à vélos sécurisé à Dutot
- ✓ Formation à l'éco-conduite des conducteurs professionnels
- ✓ Sensibilisation des utilisateurs au co-voiturage

Répondant aux prescriptions interministérielles, l'administration centrale se tourne résolument vers l'acquisition de véhicules propres : avec les véhicules commandés ces dernières années et plus particulièrement en 2015, la flotte comprend désormais 7 véhicules à motorisation hybride et 5 véhicules électriques (dont 2 utilitaires).

Dès 2014 et l'acquisition des premiers véhicules hybrides, l'ensemble de ces actions se sont directement traduites par une baisse de la consommation de carburant de 30%.

A horizon 2017, l'administration centrale aura réduit de 21 % son parc automobile.

Mobilité durable auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Les opérateurs de l'Etat sont engagés dans une démarche visant à réduire les atteintes à l'environnement, que ce soit par des actions en faveur de la diminution de leurs consommations énergétiques, que par une politique de déplacements en faveur de la sobriété énergétique.

Plusieurs actions ont été mises en place au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec une communauté associative étudiante impliquée et dynamique.

Les solutions alternatives de déplacements au ministère.

L'importance des déplacements requis par la diversité géographique des implantations du ministère sur l'ensemble du territoire français conduit à examiner toutes les possibilités de déplacement alternatif à la voiture.

Concernant les déplacements professionnels en mission, la **politique voyage** mise en œuvre à l'administration centrale depuis 2011 revêt également un aspect écoresponsable en favorisant l'utilisation du train au détriment de l'avion, notamment pour les trajets courts ou facilement réalisables en TGV. De même le recours au véhicule personnel est depuis 2011 indemnisé par référence au prix du km SNCF, à l'inspection générale, pour inciter à l'utilisation des transports en commun.

L'arrêté du 20 décembre 2013 étend la portée réglementaire de cette politique à l'ensemble des personnels du ministère.

Pour l'administration centrale, ces mesures ont permis de stabiliser le nombre et le coût des déplacements : 10 451 missions ont été réalisées en 2015 (10 458 en 2014, 9 800 en 2012 et 2013 contre 11 300 en 2011).

Dans les services déconcentrés, également, les déplacements sont en net diminution avec l'application des règles de la politique voyage.

La visio-conférence représente également une alternative aux déplacements et a permis d'accompagner cette réduction des déplacements de manière positive. En effet, la visio-conférence offre le double avantage de limiter l'empreinte carbone et de rationaliser le temps de travail. Dans ce but, les réunions en visio-conférence doivent devenir la règle, dès lors que les contraintes géographiques s'imposent.

Afin de promouvoir et de développer cet usage, en administration centrale comme en académie, l'équipement des salles de réunion en matériel de visio conférence se poursuit : ces équipements sont fortement et de plus en plus mobilisés, avec une réelle stratégie pour substituer aux réunions traditionnelles, dans toute la mesure du possible, les échanges par visioconférence.

Pour l'administration centrale, la Direction du Numérique pour l'Education a prévu dans le cadre de son nouveau marché Mos@ic de compléter et renforcer le dispositif actuel

En 2015, la DNE a renouvelé les équipements de visioconférence avec une stratégie d'équipement de nouvelles salles de réunion afin que chaque site dispose de plusieurs salles de visio-conférence.

Par ailleurs, conjointement au programme de modernisation des moyens du ministère et dans le cadre du nouveau marché Mos@ic, la Direction du Numérique pour l'Education met à disposition de l'ensemble des collaborateurs de **nouveaux services d'audio et web conférence** qui permettent à chacun en toute autonomie, d'échanger en audioconférence avec des interlocuteurs situés en France ou à l'international. Ce service peut être couplé avec la web conférence pour partager des contenus

Une campagne de communication d'incitation à la visio-conférence et à l'usage des nouveaux services d'audio et web conférence a été mise en œuvre à l'administration centrale notamment pour que les agents se familiarisent avec ces nouveaux outils.

De même de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont équipés depuis de nombreuses années de système de visioconférence notamment leur permettant de limiter leurs déplacements.

Les déplacements doux au ministère.

En académies comme en administration centrale ainsi que dans les établissements et opérateurs de l'enseignement supérieur et de recherche, les actions visant à privilégier les déplacements doux et les modes alternatifs à la voiture en solo se multiplient.

On retiendra pour 2015 les actions suivantes :

- ✓ **L'usage des transports en commun** : si les personnels franciliens, pour leur part, sont fréquemment amenés à se déplacer entre différents sites souvent accessibles par les dispositifs de transport en commun ou en libre-service, en régions, les initiatives visant à l'inciter les personnels à utiliser les transports en commun se développent. On citera l'exemple de Rennes qui met à disposition à l'accueil du

Rectorat et de la DSDEN d'Ille et Vilaine des cartes Korrigo Business et VéloStar afin d'inciter les agents à utiliser les transports en commun et les vélos mis à disposition par Rennes Métropole pour leurs déplacements professionnels). La prise en charge de 50% du coût des abonnements comme à Bordeaux est un élément de motivation supplémentaire. Chez les opérateurs, on citera l'action de l'école Grenoble INP envers ses agents dans un contexte de mobilité sur des sites multi-localisés. La signature d'un plan de déplacement d'administration avec les transports de l'agglomération grenobloise en 2006 a été récompensée par les trophées de la mobilité 2010. Cette démarche a permis, également, la signature d'une convention avec la société de transport Trans'Isère. Grâce à cette convention l'ensemble des personnels peut bénéficier de prix préférentiels pour son abonnement annuel. Chaque année une enquête déplacement est menée auprès des étudiants et personnels. Elle fait apparaître un pourcentage d'autosolistes en constante baisse et désormais inférieur à 30% (alors que la moyenne dans les agglomérations françaises est d'environ 60%).

- ✓ **Développement de l'usage du vélo** (électrique ou non) tout particulièrement pour les déplacements urbains intersites avec la mise en place de « flottes » de vélos à disposition des personnels pour leurs déplacements professionnels. Ainsi, dans l'académie de Grenoble, on citera la location de 8 vélos à Grenoble métropole et 1 vélo électrique pour la DSDEN de l'Ardèche au profit des personnels académiques. De nombreux établissements et/ ou associations étudiantes, en lien parfois avec les collectivités locales, proposent des équipements et/ou services, afin de promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements des agents et étudiants. CycloCampus à Béthune est une association loi 1901 créée en juillet 2011 dont l'objectif principal est de favoriser le vélo en tant que mode de déplacement pour les usagers du campus de Béthune. Pour cela, l'association a créé et gère un atelier de vélo, assure un service de location-vente de vélos d'occasion aux étudiants et met en place des stationnements vélo et des aménagements cyclables sur le campus. Ce type d'initiatives étudiantes se retrouve aussi sur le campus de l'université de Nantes avec l'association « Vélocampus ».
- ✓ **Création ou agrandissement des parcs de stationnement à vélos** (Rennes : projet de doublement du nombre de places de stationnement pour les vélos sur la cité administrative rue d'Antrain et à Besançon : installation de range-vélos).
- ✓ **L'auto-partage et le co-voiturage se développent.** Ainsi, à l'ESENER, une incitation au covoiturage est proposée aux usagers de l'école ; à Amiens : recours systématique au co-voiturage et mutualisation des déplacements (plusieurs intervenants sur un même déplacement) lorsque cela est possible. Quant au rectorat de Caen, un espace dédié a été créé sur le site internet normand « Covoiturons en Normandie ». Certains établissements d'enseignement supérieur et de recherche incitent au covoiturage en sensibilisant sur l'intérêt d'une telle démarche et proposent différents services qui avec les agglomérations concernées en Nord Pas de Calais. Cela concerne les déplacements quotidiens et professionnels de 150 000 étudiants et 20 000 personnels des Universités et Grandes écoles (administration et enseignement/recherche). Selon l'établissement, Mobilités Urbaines Campus étudie 4 thématiques spécifiques : les rythmes, l'accessibilité, le coût de la mobilité et le logement étudiant. Ces 4 thèmes sont traités en partenariat avec les acteurs locaux,

afin d'instiller le changement et créer des synergies dans les politiques publiques locales et régionales.

- ✓ La mise en place de **plans de déplacement**. Ainsi, l'ESENER partecipe aux groupes de travail plan déplacement de la communauté d'agglomération « Grand Poitiers ». A Nancy – Metz, une enquête relative aux déplacements des personnels sera réalisée en 2016 en vue d'établir un plan de déplacement académique. Certains établissements se sont aussi dotés de plan de déplacement universitaire, c'est le cas de :
 - l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées avec un Plan de Déplacement Mobilité Universitaire (PDMU)
 - l'université d'Aix-Marseille avec un Plan de Déplacement Campus (PDC) ;
 - trois établissements (EMSE, ENISE et Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de St-Etienne (ENSASE)) en partenariat avec 3 autres écoles et l'université Jean Monnet, avec un plan de Déplacement Inter Campus (PDIC) dont la démarche a été animée par St-Etienne Métropole.

Et pour les usages liés au service :

- ✓ **Usage d'un véhicule électrique** pour les liaisons fret et courrier inter-sites (en administration centrale avec un véhicule Goupil)
- ✓ **L'usage d'un scooter électrique** permet de réaliser toutes courses de plis urgents ou petits cartons et de ne pas utiliser de véhicule thermique sur de petites distances (près de 150 km/mois) (projet administration centrale réalisé en 2015).
- ✓ Ou bien encore pour les usages administratifs (courrier interne) : en 2015, le service du courrier de Bordeaux est ainsi équipé d'un **vélo « vagemestre »** pour effectuer la distribution du courrier entre deux sites.

– **Développer l'éco-conduite**

La formation à l'éco-conduite des conducteurs professionnels a été mise en œuvre et est à présent achevée pour l'administration centrale et en quasi –totalité pour les chauffeurs des services académiques.

Le nouvel indicateur concerne désormais toute personne autorisée à conduire un véhicule de l'administration. Aussi, une cartographie des besoins de formation en académies sera réalisée. Une fois les besoins définis, une formation de formateurs académiques par l'Institut de formation de l'environnement pourrait avoir lieu. L'administration centrale dispose déjà de deux formateurs internes et pourrait elle-même organiser des sessions de formation.

Les actions de communication et événements nationaux sont destinés à mobiliser et développer ces nouveaux modes de déplacement et faire évoluer les comportements. On citera tout particulièrement la Semaine Européenne de la Mobilité qui valorise le partage de

l'espace public et la sécurité des usagers et est l'occasion de découvrir et de tester de nouveaux moyens de transports (covoiturage, auto-partage, vélos, transports en commun...)

En 2015, de nombreuses actions ont été mises en œuvre à l'occasion de ces événements nationaux et européens.

Ainsi, en administration centrale, dans le cadre de **la Semaine Européenne de la Mobilité**, il a été proposé aux agents de découvrir et essayer les vélos électriques du ministère et des véhicules électriques récemment acquis (ZOE) avec la mise en place d'un stand découverte et des parcours accompagnés par les agents du pool-taxis.

III. Économie de ressources et réduction des déchets

- Limiter les déchets et promouvoir le recyclage
- Politique de maîtrise de la consommation de papier
- Optimiser les consommations d'eau

4. Économie de ressources et réduction des déchets	<u>4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage</u>	Quantité de déchets résiduels produits par agent	100 % des sites disposent d'une collecte sélective portant à minima sur les papiers-cartons
		<i>En kg de déchets rapporté au nombre d'agents</i>	
		Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	Nombre de restaurants administratifs gérés ou sous contrôle, dans le cadre d'un marché public ou d'une DSP...
			<i>Nombre de restaurant administratifs réalisant le tri des bio déchets</i>
		<i>Indicateur en %</i>	<i>Nombre de restaurant bénéficiant d'une collecte de tri sélective</i>
	<u>4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier</u>	Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1	Données récupérées via le réseau des acheteurs (MDA) dans le cadre des marchés nationaux 2014 : 1 590 tonnes de papier consommé soit environ 636 000 ramettes 2015 : 1 487 tonnes de papier consommé soit environ 594 800 ramettes Soit -41 200 ramettes consommées sur la période (-7%)
		Toutes les couleurs du papier sont visées.	
		<i>Indicateur en valeur absolue (nombre de ramettes)</i>	
		Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	
		Toutes les couleurs du papier sont visées.	
<i>Indicateur en % (numérateur et dénominateur en kg)</i>			
<u>4.3. Optimiser les consommations d'eau</u>	Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments occupés par les services	<i>Administration centrale : 2015 :</i>	

– **Limiter les déchets et promouvoir le recyclage**

Le traitement des déchets et leur recyclage contribue à la transition énergétique en évitant les gaspillages d'énergie et de matière première.

Une démarche de recyclage et de valorisation des déchets est développée dans chaque activité relative au fonctionnement des différents services du ministère depuis de nombreuses années à des degrés divers selon les caractéristiques de nos implantations.

Ainsi la quasi-totalité des implantations du ministère réalisent à minima un tri sélectif permettant de séparer le papier/carton des DIB (déchets industriels banaux) associé dans certain cas à une valorisation et/ou réalisé par une entreprise d'insertion ou une association.

Une attention particulière sera portée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) constituent une source croissante de déchets, du fait de leur obsolescence rapide et présentent une dangerosité avérée en raison des substances ou composants dangereux pour l'environnement qu'ils contiennent. Or, un potentiel de recyclage non négligeable peut être mis en œuvre.

Il est nécessaire de veiller à l'information de l'intégralité des services sur les procédures à mettre en œuvre pour se conformer à la réglementation concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Et pour cela, un rappel de la réglementation existante sera diffusé à l'ensemble des acteurs.

D'une manière générale, afin de limiter les déchets, le réseau des acheteurs sera également saisi afin d'intégrer des clauses dans les marchés prévoyant dès l'origine le recyclage et la prise en charge des déchets générés par l'exécution du marché (collecte des ampoules lors du relampage dans les marchés de maintenance électrique, récupération des contenants de cartouches d'encre « toners » et autres produits ou consommables par les titulaires des marchés copieurs et imprimantes,).

A l'occasion d'événement nationaux, tels que **la semaine européenne de la réduction des déchets**, les services seront incités à participer faire connaître leurs actions et les enjeux de la réduction des déchets et du recyclage par la sensibilisation des personnels.

A l'administration centrale : réduction et valorisation des déchets

La récupération des **cartouches de toner** est assurée par le Consortium Industriel Bureautique et Informatique (CONIBI). 1^{er} consortium dédié à la collecte et à la valorisation des consommables d'impression, le CONIBI prend en charge la collecte, le tri, le transport, le traitement, la valorisation de matière ou énergétique, le démantèlement des équipements en fin de vie, dans le respect des directives européennes et réglementations nationales qui ont introduit des obligations quant à la gestion des déchets bureautiques et informatiques.

Les marchés de location de copieurs de proximité et de copieurs haut-volume des ateliers prévoient que le titulaire assure le regroupement et le retrait des contenants de cartouches

d'encre « toners » et autres produits ou consommables utiles aux différents équipements mis en place.

Les **ampoules** des locaux sont collectées, lors de leur remplacement, par l'entreprise chargée de la maintenance.

Dans le cadre du marché «fontaines à eau» mis en place fin 2012, les gobelets en plastique usagés des fontaines à eau sont collectés par le titulaire du marché pour être ensuite recyclés et valorisés. Cela représente un enjeu de près 900 000 de gobelets.

Les déchets produits par le garage du 99 rue de Grenelle sont détruits, recyclés ou valorisés. Pour les **pneumatiques** des véhicules, la société Aliapur, acteur de référence dans la valorisation des pneus usagés, procède à l'enlèvement par l'intermédiaire d'un collecteur agréé par la préfecture. Depuis 2002, l'Etat a instauré la Responsabilité Elargie du Producteur et a imposé à toutes les sociétés qui introduisent des pneus sur le marché français de financer leur collecte et leur recyclage.

Ainsi, 120 pneus ont été valorisés en 2015 ce qui représente des économies **de ressources** naturelles et d'impacts environnementaux équivalent à la consommation électrique de 4 860 réfrigérateurs par jour, ou bien encore la consommation d'eau de 420 cycles de lave-linge ou l'émission de CO₂ de 14 220 km parcourus par une voiture.

Depuis novembre 2012, 100% des sites sont équipés de **collecteurs de piles** qui ont permis le recyclage de plus de 284kg de piles en 2015 (contre 220 kg en 2014).

Depuis 2011, le Carré Suffren, le 110 rue de Grenelle et le site de Kerquessaud bénéficiaient d'une **politique de tri sélectif du papier** avec la mise à disposition de corbeilles à double compartiments.

A compter de mi-2014, un nouveau marché de collecte sélective a été déployé sur l'ensemble des implantations parisiennes (sauf Carré Suffren) visant à mettre en place une **politique globale de tri des déchets**.

L'objectif est une meilleure valorisation des déchets collectés avec **4 niveaux de tri** :

- **Papiers** (blancs, couleurs écrits)
- **Cartons** (classeurs, journaux, catalogues...)
- **Pilon** (archives, documents confidentiels)
- **Autres déchets** (gobelets, stylos usagés...)

Ainsi, en 2015, l'ensemble des sites d'une solution de collecte sélective globale en matière de déchets de bureau. En 2015, ce sont ainsi 60 tonnes de papiers-journaux et papiers couleur qui ont été recyclés et valorisés pour une économie de 4 361 €.

A l'ESENE SR, le tri sélectif porte sur 5 domaines : papier, carton, plastique et métal ; verre, périssables ; piles et DIB.

En services déconcentrés : réduction et valorisation des déchets, exemples de bonnes pratiques.

Dans la totalité des services académiques interrogés, un tri sélectif, au moins partiel est initié. Il concerne généralement le papier qui est alors valorisé.

En matière de piles, ampoules, toner, plastique, matériel informatique, verre, la situation est beaucoup plus contrastée et il y a peu de valorisation.

En revanche, compte tenu de la diversité des marchés et solutions mises en œuvre, il est très difficile de consolider les données de

Les prestations de restauration

En matière de restauration, nombres de services dépendent d'un restaurant administratif tiers auquel ils ont accès et dont la gestion est rattachée à une autre administration.

En administration centrale, les services de l'association d'entraide (AE) et de l'association des usagers de la montagne Sainte Geneviève (AURA) sous convention avec le ministère, sont déjà engagés dans le processus de tri et de chasse au gaspillage.

Le tri des déchets bio sera progressivement mis en place selon les seuils définis. Une première expérimentation et sensibilisation a été effectuée à l'AURA.

A l'AE, la centralisation des achats pour les différents restaurants et le respect d'un plan alimentaire homogène a permis d'améliorer la gestion des stocks. Un projet de tri des bio-déchets et de mise en place d'une solution de compost est l'étude sur le site pilote de Dutot.

En services déconcentrés, on notera à Rennes, la mise en place de bacs à compost pour le compostage des bio-déchets du restaurant administratif en 2015 visant à de réduire de 45 % le volume d'ordures ménagères du Rectorat.

– Politique de maîtrise de la consommation de papier

L'article 79 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose à l'Etat et collectivités territoriales ainsi que leurs groupements les objectifs suivants :

- diminuer de 30 % leur consommation de papier bureautique avant 2020 ;
- acheter au moins 25 % de produits papetiers et imprimés fabriqués à partir de papier recyclé à compter du 1er janvier 2017 ;
- acheter au moins 40 % de produits papetiers et imprimé fabriqués à partir de papier recyclé à compter du 1er janvier 2020 ;
- le restant de produits papetiers et imprimé à acheter est issu de forêts gérées durablement.

Le marché national de papier à usage bureautique pour les services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la

recherche prévoit **100% du papier acheté est issu de forêts gérées durablement et certifié sans FSC ou PEFC. A compter de 2016 et dans la perspective de cette l'obligation**, le marché a été modifié pour intégrer une offre de papiers recyclés.

La politique de maîtrise de la consommation de papier est étroitement liée à la politique d'impression du ministère qui s'est caractérisée par la réduction du nombre de points d'impression avec le déploiement du marché SOLIMP depuis 2011 (et poursuivi avec le marché SOLIMP 2), ainsi que la programmation par défaut des tirages en recto / verso et en noir et blanc.

Les efforts de maîtrise de la consommation de papier portent sur trois orientations principales : la poursuite de la politique d'impression, l'identification des principaux postes de consommation en vue d'actions ciblées et la promotion de comportements écoresponsables.

Dans la suite du marché « Solutions d'impression de proximité » SOLIMP, et conformément à la note stratégique du Service des achats de l'Etat du 12 novembre 2014, le ministère a décidé de s'engager dans la contractualisation du nouveau marché dit SOLIMP2.

Les objectifs de ce marché doivent favoriser la réduction de consommation de papier, de toner et d'énergie, via :

- la généralisation de copieurs multifonctions éco-labellisés et la poursuite de la réduction des imprimantes individuelles,
- l'optimisation des usages avec des impressions monochromes et recto/verso par défaut,
- la supervision et le suivi du parc des équipements d'impression,
- la gestion du flux d'impression,
- le système d'accès par badge aux équipements.

A l'administration centrale

La maîtrise des consommations de papier passe à la fois par des économies mais également par un changement des comportements et des actions de dématérialisation.

Ainsi, l'ESENESR a engagé une démarche de dématérialisation depuis plusieurs années. En 2015, une réunion des personnels a été consacrée exclusivement à cette thématique. Des groupes de travail ont été émis en place et des actions concrètes ont été initialisées : arrêt impression des programmes, dématérialisation de la fiche d'accueil au profit d'une enquête dématérialisée, transmission de divers tableaux de commandes et de suivi par courriel, dématérialisation du dossier équipe de direction au profit d'une interface PDF adressée par courriel chaque vendredi, arrêt impression des bons de travaux et utilisation de la GMAO via une tablette et 5 interfaces web, arrêt impression de la plaquette d'accueil adressée par courriel aux usagers, arrêt impression des programmes de formation au profit de borne installées dans les points de passage et enfin, systématisation du mode recto/verso sur les copieurs.

Depuis 2009, deux indicateurs sont suivis à ce sujet, d'une part le nombre de ramettes/agent, d'autre part, le nombre de copieurs et imprimantes par agent.

Concernant le papier, un effort important de diminution de la consommation de papier a été accompli depuis 5 ans qu'il convient de maintenir.

Nombre de ramettes de papier consommé
(papier à copier et papier graphique blanc A4 et A3)

Papier : nombre de ramettes de papier par agent; papier à copier et papier graphique blanc A4 et A3		2010	2011	2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	variation 2010-2015
Copieurs + atelier d'imprimerie	<i>MEN</i>	65 795	37 645	40 740	44 265	31 053	33 750	8,69%	-78,66%
	<i>MESR</i>	12 783	14 710	11 537	15 481	8 503	10 617	24,86%	-18,77%
	TOTAL	78 578	52 355	52 277	59 746	39 556	44 367	12,16%	-65,44%

Évolution du nombre de copieurs et imprimantes

Evolution du nombre de copieurs et imprimantes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015	Evolution 2010-2015
Copieurs	318	311	324	321	332	328	-1,20%	3,14%
Nombre d'imprimantes	2061	1545	1120	1064	954	800	-16,14%	-61,18%
TOTAL copieurs + imprimantes	2379	1856	1444	1385	1286	1128	-12,29%	-52,59%

Le nombre de **copieurs et d'imprimantes** est également un enjeu, mesuré depuis 2010 avec un objectif de réduction du parc de **10%** chaque année. Pour 2015, grâce aux efforts de tous, cet indicateur a encore progressé tout en maintenant un service identique pour les personnels en termes de solutions d'impression à leur disposition.

En effet, copieurs et imprimantes sont considérés globalement en termes de moyens d'impressions fournis aux personnels en tant que solutions d'impression pour définir leur implantation avec l'objectif que chaque agent dispose d'au moins deux solutions

d'impression alternative à proximité de son poste de travail. De plus, les nouveaux copieurs installés en 2012 sont tous paramétrés par défaut en recto-verso et monochrome. Ils sont tous dotés d'un scan to mail ainsi que d'une fonction de confidentialité.

Le renouvellement en 2016 du marché des copieurs d'étages (SOLIMP 2) prend en considération l'ensemble des solutions d'impression à disposition de chaque agent dans son dimensionnement fin d'offrir un service optimal.

Ateliers d'impression

Depuis plusieurs années, une série d'actions de modernisation et de rationalisation de la chaîne graphique sont mises en œuvre.

Ces actions ont permis de profiter des évolutions techniques et technologiques en matière d'impression, notamment par le développement de la connexion et le déploiement d'un outil de soumission de travaux via l'Intranet (Easy flow).

En interne, des démarches écoresponsables de sensibilisation sont menées au quotidien auprès des utilisateurs aussi bien au sein de l'atelier de production qu'en ce qui concerne l'utilisation des copieurs d'étage. Cela consiste principalement à :

- privilégier l'impression en double poses (2 pages sur un A4) et l'impression en recto verso (économie de papier et sur le coût d'impression),
- proposer davantage de finition en piqûre à cheval (impression réalisée sur du A3 plutôt que sur du A4) pour une économie sur le coût d'impression,
- faciliter la réimpression à la demande si besoin afin de ne plus créer de stocks de documents inutilisés (économie de papier et sur le coût d'impression, diminution des déchets),
- impression en noir plutôt qu'en couleur quand cela est possible (économie sur le coût d'impression).

En 2015, les deux imprimeries de Grenelle et Descartes ont obtenu le renouvellement pour la 3^{ème} année consécutive leur labellisation Imprim'Vert., marque reconnue par l'ensemble des acteurs des industries graphiques et qui vise à la mise en place d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement

Depuis, 2012, le développement des mutualisations et optimisation des moyens d'impression au sein du ministère et en interministériel se poursuit avec notamment la signature le 23 septembre 2014 du renouvellement de la convention **interministérielle** de reprographie permet à la fois de prendre en charge des travaux pour les ministères signataires mais également de gérer les crêtes en confiant une partie de la production à d'autres ateliers intégrés.

Cette signature vient s'ajouter aux engagements bilatéraux pris entre les ateliers centraux du ministère et la DILA. D'autres conventions bilatérales sont à l'étude, notamment avec les administrations centrales situées à proximité des points de production du ministère.

Pour 2016, une démarche de double certification ISO 9001 et ISO 14001 de nos ateliers de production (SAAM) sera engagée et dans le cadre du renouvellement du parc machines des ateliers du MENESR, **l'ensemble des matériels** de reprographie et d'impression numérique dans le cadre d'une **approche globale** (Grenelle, Dutot, Descartes).

Par ailleurs, la diminution des abonnements presse en format papier sera également poursuivie dans le cadre du développement des abonnements électroniques

– **Optimiser les consommations d'eau**

En matière de consommation d'eau, cet indicateur fait l'objet d'un suivi au même titre que les consommations d'énergie dans le cadre de l'OSF ou d'outils locaux spécifiques internes. Cet indicateur sera renseigné selon des modalités identiques dès mise à disposition du nouvel OSF, ou à défaut, des données issues du référentiel technique.

Pour 2015, le périmètre retenu sera l'administration centrale où la consommation s'est élevée à 41 772 m³ contre 39 557 m³ en 2014, soit une relative stabilité et en baisse notable depuis 2013 où les consommations dépassaient 55 000 m³ régulièrement. Cela s'explique notamment par le remplacement de toutes les installations de froid à eau perdue (telles que celle des restaurants administratifs parisiens) en 2013.

Cet indicateur fait l'objet d'une attention particulière de la part des services immobiliers et logistiques dans la mesure où une consommation anormale peut être signe d'une fuite sur le réseau.

Comme pour les énergies, trois niveaux d'actions sont distingués : l'usage, l'exploitation et les travaux.

En matière d'usages, la réduction des consommations d'eau passe donc par la sensibilisation et la communication auprès des usagers : campagnes ciblées, rappels des éco gestes, nudges tels que de petites étiquettes dans les sanitaires...

En ce qui concerne l'exploitation et les travaux, la préoccupation d'économie de fluides doit être systématiquement intégrée dès la conception outre des campagnes ponctuelles qui sont menées.

Ainsi, au rectorat de Besançon, dans le cadre des travaux de restructuration, les nouvelles installations sanitaires bénéficient de robinetteries automatiques et de systèmes d'eau économiques. Les économies en eau pourront être évaluées en 2017 au regard des consommations d'avant travaux.

IV. Préservation de la biodiversité

- Développer l'alimentation biologique
- Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis
- **Développer l'alimentation biologique**

Près de la moitié des services interrogés, ne pilotent pas directement les actions en matière d'alimentation durable n'ayant pas de restaurant administratif propre. Souvent, les services disposent de conventions leur permettant d'accéder à des RIA gérés par d'autres administrations mais qui prévoient néanmoins des clauses et indicateurs visant à intégrer des produits issus de l'alimentation biologique et à privilégier les circuits courts pour leur approvisionnement.

Pour les services qui pilotent directement leur système de restauration, soit par DSP, convention avec des associations, marché public, il ressort que de nombreuses actions sont déjà mises en place depuis plusieurs années et notamment visant à introduire des produits bio et favoriser les circuits courts.

Depuis 2012, un certains nombres d'actions ont déjà été entreprises :

- ✓ Mise en place de journées animation "repas bio" avec la fourniture d'un repas entièrement issu de la filière biologique ;
- ✓ Animations et sensibilisation à l'occasion de la semaine du goût et la semaine de la réduction des déchets contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Les cahiers des charges et diverses conventions prévoient le recours préférentiel aux producteurs locaux pour favoriser les circuits courts (ex : DSP à Rennes, marché en administration centrale pour le site des pensions de Guérande...) Des collaborations sont mises en place avec des GIE locaux pour la fourniture en produits bio locaux notamment à Rennes ;
- ✓ Pour favoriser un système de production vertueux, une préférence pour les produits issue de filières locales et de qualité est adoptée comme à Rennes où 100 % de la viande de porc servie au restaurant du rectorat est issue de la filière Bleu Blanc Cœur (porc breton élevé à la graine de lin). De plus, le travail en collaboration vise une planification des achats de légumes bio en direct avec le producteur avant plantations.

Les objectifs de la période 2015-2020 sont les suivants :

- ✓ Augmentation du pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique et issus du commerce équitable proposés et poursuite des animations dans les restaurants ;
- ✓ Réduction du volume de déchets alimentaires avec des animations et des actions de sensibilisation réalisées à l'occasion de la semaine du goût et la semaine de la réduction des déchets ;

- ✓ Poursuite et développement des collaborations avec les producteurs pour l'approvisionnement en produits bio locaux (exemple de Rennes avec Manger Bio35).
- ✓ Développement des achats à des producteurs locaux pour développer l'approvisionnement en circuit court.

Les actions de la période 2015-2020 :

- ✓ Poursuite des animations et de l'intégration de produits biologiques et issus du commerce équitable dans la composition des repas.
- ✓ Introduction formelle dans le cadre du plan de l'Etat exemplaire, d'un indicateur visant à quantifier les dépenses des denrées et produits alimentaires certifiés « agriculture biologique » achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés en AC et dans les SD dans le cadre des conventions nouvelles lorsque cet indicateur n'existe pas.
- ✓ Poursuite des animations et actions de sensibilisation de manière plus régulière outre celles réalisées ponctuellement par exemple à l'occasion de la semaine du goût et la semaine de la réduction des déchets, voire d'autres moments.
- ✓ Mise en place d'un indicateur relatif au tri et à la valorisation des déchets alimentaires dans le cadre du plan administration exemplaire qui a vocation à être introduit progressivement dans les conventions et marchés dédiés à la restauration collective en administration centrale et dans les services déconcentrés.
- ✓ Privilégier les petits producteurs, producteurs locaux, circuits courts et le commerce équitable

Les conventions de restauration et nouveaux marchés, lors de renouvellement, ont vocation à intégrer des clauses et indicateurs permettant de répondre aux objectifs de la période.

Pour 2015, peu de données chiffrées sont disponibles parmi les restaurants recensés compte tenu des modalités de gestion de ces derniers.

On notera néanmoins, à Rennes que le partenariat du rectorat avec l'association « Manger Bio » permet d'atteindre 15,5% de la valeur des denrées achetées et on signalera la signature d'une convention à Rouen avec « Interbio Normandie » visant à atteindre 20% du montant total des denrées achetées.

Chez les Opérateurs de l'Etat, plusieurs initiatives (étudiantes notamment) ont été mises en place au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous forme de panier, permettant ainsi aux étudiants et personnels d'acquérir des fruits et légumes bio (voire d'autres types de produits : fromages,...), directement de producteurs ou de coopératives.

– **Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis**

Les espaces verts et non bâtis sont relativement peu nombreux. D'une manière générale, l'ensemble des services concernés sont déjà sensibilisés à veiller à entretenir les espaces

verts selon des modalités écoresponsables en limitant les traitements phytosanitaires au strict minimum, voir en les supprimant lorsque cela est possible.
La préservation de la biodiversité est en revanche moins partagée.

Les objectifs sur la période seront les suivants :

- ✓ Généraliser l'entretien des espaces verts selon des modalités de gestion zéro pesticide.
- ✓ Développer les actions visant à améliorer la biodiversité.

Il s'agit de mettre en place de nouveaux modes de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité.

Cette action repose sur :

- une formation des jardiniers internes ;
- une nouvelle rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres lors des renouvellements de marchés ;
- une sensibilisation des usagers à l'esthétique des espaces verts.

A l'administration centrale

Depuis 2012, l'entretien des espaces du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est réalisée dans le cadre d'un marché éco et socio-responsable qui vise à rationaliser la gestion et l'entretien des espaces verts et non bâtis pour en diminuer les impacts environnementaux, notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité et qui comprend une **clause sociale d'insertion**.

Ce mode d'entretien plus écologique se traduit notamment par une diminution jusqu'à l'élimination des produits phytosanitaires, la gestion différenciée des espaces verts, du compostage, des méthodes d'arrosage économes en eau, l'usage de techniques alternatives (désherbage, fréquence des tontes, paillage, lutte biologique...).

Deux sites pilotes :

- Descartes avec la poursuite en 2015 des actions dans le cadre du développement durable comme le paillage de nouveaux massifs et la refonte totale de la prairie fleurie et son extension à un massif supplémentaire afin de permettre une floraison plus tardive et plus fleurie.
- Dutot avec dans le patio intérieur, la plantation d'une haie bocagère, d'une prairie fleurie, de végétation extensive, le recours au paillage et aux graminées et l'installation d'un Hôtel à insectes.

En 2015, à Carré Suffren, un projet « jardins vivants » a été mis en œuvre afin de réaménager les espaces verts du site avec l'objectif de mieux accueillir et préserver la biodiversité avec un objectif de labellisation « Biodiversity ».

Ces nouveaux aménagements ont été accompagnés d'une gestion écologique des jardins visant à éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, raisonner les tontes, l'élagage des arbres et des arbustes, choisir des plantes adaptées au climat et favorables à l'accueil du vivant dans les jardins.

En outre, une exposition itinérante (sur les sites du 110 Grenelle, de Dutot, Descartes) a permis de faire découvrir et de sensibiliser le personnel aux actions réalisées en matière de gestion durable des ressources et des espaces verts du ministère. Une rencontre au moment de la pause déjeuner avec le prestataire en charge des espaces verts à Dutot pour expliquer ses actions a été organisée tout en visitant le jardin.

Dans les services déconcentrés.

A titre d'exemple, on citera Rennes, Montpellier, Rouen, Bordeaux... qui utilisent de manière limitée les produits phytosanitaires.

Il en est de même pour le rectorat de Rennes qui a formé ses agents (certiphyto) pour l'entretien de ses 4 implantations. Par ailleurs, les 4 hectares de bois du site de la Houssière sont quant à eux exempts de tout traitement et font l'objet d'une démarche écoresponsable.

Au total, parmi les 46 espaces recensés sur le périmètre administration centrale et services déconcentrés, 30 sites font l'objet d'une gestion écoresponsable, sans utilisation de produits phytosanitaires, soit 65,22%.

Chez les opérateurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Selon la dernière enquête immobilière datant de 2015, le patrimoine foncier universitaire non bâti s'élève à 56 millions de m².

La mise en valeur des espaces et le verdissement des campus est donc un enjeu majeur pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ils se sont d'ailleurs, pour la plupart d'entre eux, engagés à ne pas recourir à l'usage de produits phytosanitaires, et à adopter une démarche écoresponsable d'entretien de ces espaces verts. De même, en cas de prestations d'entretien externalisées, les marchés publics comportent des clauses sociales.

Certains établissements ont mis en place des jardins partagés, et/ ou ont recours à des procédés de tonte écologique,...

V. Responsabilité sociale de l'État

- Disposition sociale dans les marchés publics
- La clause jeunes décrochés

6.1. Disposition sociale dans les marchés publics	Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020 (**)
	Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés) Sous -indicateur propre au ministère : Clause "Jeunes décrochés" -nombre de marchés ayant intégré une clause sociale "jeune décroché" -nombre d'heures de formation en entreprise réalisées

L'intégration d'objectifs de développement durable dans les achats est une obligation réglementaire (article 5 du code des marchés publics) :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD), le MENESR a organisé sa fonction achats - associant acheteurs et prescripteurs - de manière à rendre opérationnelles les préconisations du plan.

Ainsi, lors de la rédaction des cahiers des charges, des clauses environnementales sont systématiquement insérées dans les marchés nationaux du ministère et ceux de l'administration centrale - lorsque l'objet le permet (papier, fournitures de bureau, mais également segment d'achat informatique). Par ailleurs, concernant ses actions de progrès social, le ministère a mis en place un nouveau dispositif de clause sociale, dénommé "jeunes décrochés et politique d'achat", dont l'objectif est de permettre à un jeune en situation de décrochage scolaire d'acquérir une expérience significative en entreprise (ce dispositif est en cours de généralisation au ministère).

Le ministère participe également aux équipes segments du Service des achats de l'Etat (SAE) - notamment les équipes "Immobilier" et "Energies et Fluides" - en vue de veiller, en amont, à l'efficacité énergétique des bâtiments.

D'une manière générale, le ministère travaille en réseau avec les académies et les opérateurs pour mettre en œuvre les préconisations du PNAAPD :

-au sein de l'administration centrale : mise en place d'un groupe de suivi d'exécution des clauses d'achats responsables et d'innovation, associant la sous-direction de la logistique et la mission des achats,

-au niveau des académies : mise en place d'un groupe de travail inter-académique "Achats responsables" réunissant les acheteurs de la centrale et des académies,

-au niveau des opérateurs : le ministère a le projet de réunir certains opérateurs sous tutelle du MENESR en vue de rendre opérationnelles les préconisations du plan dans les établissements publics de l'Etat.

Au niveau de l'administration centrale et des académies, le ministère s'efforce de communiquer aux agents les résultats des actions concrètement mises en place.

– ***Disposition sociale dans les marchés publics***

Pour 2015, les données sont les suivantes :

Nombres de clauses sociales en 2015 (résultats obtenus via la PLACE sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015) :

Nombre de consultations publiées : **480** consultations publiées (administration centrale et services déconcentrés), dont **294** entrant dans le champ du PMAE :

- 144 procédures formalisées
- 10 accords- cadres
- 140 MAPA supérieurs à 90 000 € HT
- 186 MAPA inférieurs à 90 000 € HT.

Nombre de consultations intégrant une clause sociale : **39** consultations comprenant des dispositions sociales comme condition d'exécution, dont **38** entrant dans le champ du PMAE :

- 21 procédures formalisées
- 2 accords- cadres
- 15 MAPA supérieurs à 90 000 € HT
- 1 MAPA inférieur à 90 000 € HT

Ainsi, en 2015, ce sont 12, 93 % de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020 qui ont été passés pour l'ensemble des services centraux, déconcentrés contre 11,21 % en 2014.

– ***La clause jeunes décrochés***

Le ministère a choisi de suivre un autre indicateur concernant les marchés disposant d'une clause dite «Jeunes décrochés ».

Le ministère de l'éducation nationale a créé en 2013 un nouveau dispositif de clause sociale, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Ce dispositif a été expérimenté durant trois ans à la mission des achats de l'administration centrale, avec une trentaine de parcours et a donné des résultats très satisfaisants.

En 2015, d'autres administrations se sont lancées dans cette démarche et ont réalisé des parcours dans le cadre de cette clause, avec le soutien de la Direction générale de l'enseignement scolaire et la mission des achats.

Sont ainsi entrés dans la démarche en 2014 l'Université de Strasbourg et le Grand établissement nationale de calcul intensif (GENCI). En 2015, sont également entrés dans la démarche le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur.

En 2016, la direction générale de l'éducation scolaire (DGESCO) a décidé de pérenniser ce dispositif et d'en réaliser la promotion auprès des acheteurs publics.

En 2015, au total, huit marchés du ministère ont intégré cette clause pour un volume horaire de **formation de jeunes en entreprise prévu aux contrats de 2 550 heures (contre 10 marchés en 2014 pour 4 550 heures)**.

ANNEXE 1

Liste des correspondants Etat exemplaire.

	Nom	Prénom	Structure
1	CLAIRAMBAUD	SYLVIE	Administration centrale EN
2	DULAC	CHRISTINE	Administration centrale EN
3	JEAN	BERNARD	Administration centrale EN
4	LAKROUT	NORA	Administration centrale EN
5	LAPLANTE	SYLVIE	Administration centrale EN
6	LE GALL	JEANNE	Administration centrale EN
7	LICHTLE	JEAN-XAVIER	Administration centrale EN
8	OBLET	ISABELLE	Administration centrale EN
9	TIMORES	NATHALIE	Administration centrale EN
10	VALANTIN	JEAN-MICHEL	Administration centrale EN
11	VARNAT	AGNES	Administration centrale EN
12	BEDHIAF	Natacha	Administration centrale ESR
13	HOFFSCHIR	DIDIER	Administration centrale ESR
14	LABAT	BENOIT	Administration centrale ESR
15	LAGRANGE	ALAIN	Administration centrale ESR
16	GALZY	VERONIQUE	AIX-MARSEILLE
17	FRANCHI	MARIE-CLAUDE	AMIENS
18	GUETTE	JEAN-JACQUES	AMIENS
19	OZENNE	STEPHANIE	AMIENS
20	BAKOUCHE	FOUAD	BESANCON
21	MICHELET	MARTINE	BESANCON
22	SALSMANN	FREDERIQUE	BORDEAUX
23	LEYOUDEC	FLORENT	CAEN
24	CLEMENT	BEATRICE	CLERMONT-FERRAND
25	SANTONI	JACQUES	CORSE
26	BAZOLY	JOCELYNE	CRETEIL
27	LEROY	THIERRY	CRETEIL
28	ROMERO	OLIVIER	CRETEIL
29	BOHN	FRANCOIS	DIJON
30	BUIGUES	BERNARD	DIJON
31	MAUERHAN	DELPHINE	DIJON
32	MEUNIER	LAURENT	DIJON
33	MOUGEOT	EMMANUEL	DIJON
34	CHAILLAN	isabelle	GRENOBLE
35	CUSTOS	Harry	GUADELOUPE
36	Bernard-De-Sanchez	Dominique	GUYANE

37	LOLLIA	MARIE-CECILE	GUYANE
38	PIERRE-MARIE	FIRMIN	GUYANE
39	BORDELAIS	PASCAL	LA REUNION
40	COLL-MOURNET	DIDIER	LA REUNION
41	DRUELLE	NICOLE	LILLE
42	RUBIN	GAETAN	LILLE
43	DEBOUDT	ERIC	LIMOGES
44	MOUNET	GILLES	LIMOGES
45	SOUBRIER	CHANTAL	LIMOGES
46	FRANCOIS-LUBIN	COSETTE	MARTINIQUE
47	JEANNE	GILLES-LEOPOLD	MARTINIQUE
48	REYMOND	PHILIPPE	MARTINIQUE
49	CARPAYE	JEAN-PAUL	MAYOTTE
50	Bergeron	David	MONTPELLIER
51	BOUCARD	JEAN-SEBASTIEN	MONTPELLIER
52	FAVRET	ESTHER	NANCY-METZ
53	BASSOMPIERRE	ANNE	NANTES
54	OGER	MURIEL	NANTES
55	VADE	CORINNE	NANTES
56	AUVINET	KARINE	NICE
57	MITHOUT	LUC-XAVIER	NICE
58	CHAMBRIER	FABIENNE	ORLEANS-TOURS
59	DRUDI	LILIANE	ORLEANS-TOURS
60	ANTHEAUME	CHRISTIAN	PARIS
61	VERNOT	REMI	PARIS
62	CAILBAULT	Laurence	POITIERS
63	DEFIOLLE	ANNE	POITIERS
64	ANGER	PASCAL	REIMS
65	CASANOVA	MARYLINE	RENNES
66	HULIN	ERWAN	RENNES
67	GRUAU	MARIE-RENEE	ROUEN
68	HALAIS	PATRICK	SIEC
69	NEZONDET	FLORENT	SIEC
70	LIEVIN	FABIENNE	STRASBOURG
71	REICHHELD-MULLER	SONIA	STRASBOURG
72	MARTY	DOMINIQUE	TOULOUSE
73	BORRELLY	NICOLE	VERSAILLES
74	DEZES	BERENGERE	VERSAILLES
1	LANOIRE	EDMOND	Administration centrale EN
2	OGER	ISABELLE	Administration centrale EN

ANNEXE 2

Bilan des formations administration centrale 2015

Nom de l'action de formation	Domaine	Type d'action	Participants	Nombre d'heures de formation
Conférence climat : COP 21		Conférence	35	3
Communication responsable		Conférence	35	3
Chauffeur : formation continue: conduire de manière éco responsable	Métiers à compétences spécifiques	Présentiel	2	
Cursus gestion publique et management	Encadrement	Présentiel	18	6
Cursus acheteur public-primovarrivant: "l'achat public durable"	Gestion publique	Présentiel	20	3
Cursus acheteur public-expert : "l'achat public durable"	Gestion publique	Présentiel	20	3